

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

RENDEMENT EUROPE MAI 2023

Code ISIN FR001400FLI8

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de BNP Paribas Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	RENDEMENT EUROPE MAI 2023
Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.
Forme juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR001400FLI8
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis). Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. Code Bloomberg : SX5E Index.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 09/02/2023 au 19/05/2023
Date d'émission	09/02/2023
Date de constatation initiale	25/05/2023
Dates de versement des coupons fixes	10 juin 2024 (Année 1) 9 juin 2025 (Année 2) 8 juin 2026 (Année 3) 8 juin 2027 (Année 4) 12 juin 2028 (Année 5)
Date de constatation finale	25 mai 2028 (Année 5)
Date d'échéance	12 juin 2028 (Année 5)
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français

Durée de l'investissement	5 ans maximum
Documentation Juridique	La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1er juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-187 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx , ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 9 février 2023 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400FLI8 .

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

Les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds vocation à sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement. En cas de bi-compartiment, les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur le fonds en euros du compartiment en gestion libre.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance RENDEMENT EUROPE MAI 2023 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée de 5 ans, soit une Date d'échéance fixée au 12/06/2028.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit le 25/05/2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS FIXES (ANNÉES 1 À 5)

Aux 5 dates de versement des coupons fixes⁽¹⁾, quelle que soit l'évolution de l'indice, l'investisseur reçoit :

Un coupon fixe de 4,00%⁽²⁾ au titre de l'année écoulée

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 5)

A la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

Cas favorable : Si, à cette date, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 65% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽²⁾

En plus du coupon fixe versé tel que défini ci-dessus.

Soit un taux de rendement annuel brut de 4,86 %⁽²⁾.

Cas défavorable : si, à cette date, l'Indice clôture en baisse de plus de 65% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital diminué de la baisse de l'Indice

En plus du coupon fixe versé tel que défini ci-dessus.

Soit un taux de rendement annuel brut inférieur à -15,01 %⁽²⁾.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour.

En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement RENDEMENT EUROPE MAI 2023 - Code ISIN FR001400FLI8, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite.**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de la formule de RENDEMENT EUROPE MAI 2023 est de 5 ans.	☐ Vrai	☐ Faux
Un coupon sera versé à chacune des Dates de paiement des coupons fixes quelle que soit l'évolution de l'indice depuis l'origine.	☐ Vrai	☐ Faux

RENDEMENT EUROPE MAI 2023 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	☐ Vrai	☐ Faux
---	-------------------------------	-------------------------------

Fait à , le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).